



**DELIBERATION**

N° CP\_2018\_12\_007

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2018**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie associative/Mission jeunesse-vie associative

---

**OBJET : Participation départementale aux séjours d'enfants au Centre Adrien Roche de Meschers**

---

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Le Conseil départemental attribue chaque année des aides aux familles dont les enfants participent à des séjours organisés au Centre Adrien Roche de Meschers.

Il appartient à la Commission permanente de se prononcer sur une demande parvenue au Conseil départemental.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				471 €
Recettes				

## **RAPPORT**

Chaque année, le Département attribue des aides aux familles dont les enfants participent à des séjours organisés au Centre Adrien Roche de Meschers.

Les conditions d'éligibilité à ce dispositif sont les suivantes :

- domiciliation y compris fiscale en Haute-Vienne,
- participation financière de la Commune de résidence,
- avoir un quotient familial mensuel ne dépassant pas 769 €.

Ces aides sont calculées à partir du quotient familial mensuel CAF ou MSA des familles qui permet de déterminer un coefficient de prise en charge du solde du séjour, après déduction des aides complémentaires (Communes, caisse d'allocations familiales, comité d'entreprise ...). Après vérification de la participation au séjour des enfants, l'aide départementale est calculée comme suit :

<b>Quotient Familial</b>	<b>Niveau de prise en charge</b>
QF ≤ 200 €	85 %
QF > 200 € et ≤ 400 €	75 %
QF > 400 € et ≤ 600 €	65 %
QF > 600 € et ≤ 769 €	55 %

Depuis le début de l'année, 23 980 € ont été accordés.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le dossier présenté dans le tableau joint en annexe.

Les crédits nécessaires s'élèvent à **471 €**.

Je vous propose donc d'adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

## **DECISION**

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 juin 1993 fixant les modalités d'attribution des aides du Département aux colons du centre départemental de Meschers ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 5 décembre 2017 approuvant l'extension du dispositif aux séjours organisés par des collectivités ou structures de la Haute-Vienne, autres que la Fédération des œuvres laïques ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 février 2018 inscrivant au budget départemental une enveloppe financière de 40 000 € en faveur des aides aux séjours de vacances à Meschers ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder une participation financière de **471 €**, à verser à la Ligue de l'enseignement, pour le séjour d'un enfant au Centre Adrien Roche de Meschers conformément au tableau annexé.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 5 décembre 2018  
Affiché le 5 décembre 2018  
Publié au RAA du Département le 17 décembre 2018